

Sapiendo

Communiqué de presse

Paris, le xxx janvier

Retraite : ce qui change en 2024 !

La RHtech Sapiendo, spécialiste du conseil retraite, fait le point sur les grandes évolutions réglementaires et paramétriques qui interviennent à compter du 1^{er} janvier 2024 et en décrypte leurs implications.

Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo, explique : « En 2023, nous avons connu une réforme des retraites qui va continuer à avoir des impacts en 2024. Par ailleurs, comme tous les ans, un grand nombre de paramètres ayant un impact sur les droits à la retraite évoluent. Ces paramètres, beaucoup moins visibles que les mesures liées à la réforme, ont pourtant des effets importants notamment sur les montants de pension. »

Les changements liés à la réforme des retraites

La réforme des retraites a décalé l'**âge minimum légal de départ** à la retraite de 62 ans à 64 ans. Ce changement s'opère de manière progressive.

- **Ainsi, en 2024, c'est la génération 1962 qui pourra partir à la retraite à partir de 62 ans et 6 mois, soit 6 mois de plus qu'avant la réforme.**

La réforme a également révisé la **durée d'assurance requise pour le taux plein** (accélération du calendrier « Touraine »)

- **Ainsi, pour pouvoir profiter d'une retraite à taux plein, la génération de 1962 doit valider 169 trimestres, soit 1 trimestre de plus qu'avant la réforme.**

Les changements liés au dernier accord interprofessionnel de l'Agirc-Arrco

L'**Agirc-Arrco**, caisse de retraite complémentaire des salariés du privé, a pris des mesures à la suite de la réforme des retraites :

- Depuis le 1^{er} janvier 2024 : possibilité d'améliorer sa pension de retraite complémentaire dans le cadre d'un cumul emploi-retraite intégral depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Au 1^{er} avril 2024 : suppression du malus temporaire pour les retraités qui le subissaient jusque-là. À noter que ce malus était supprimé depuis le 1^{er} décembre 2023 pour les nouveaux retraités, et du bonus temporaire pour les retraités nés à partir du 1^{er} septembre 1961.
- Notons qu'un assuré né avant le 1^{er} septembre 1961 pourra continuer à bénéficier d'un bonus, à condition bien entendu d'en remplir les conditions (avoir poursuivi son activité professionnelle au moins durant 2 ans après sa date de taux plein).

Les changements paramétriques de début d'année

Les revalorisations de pension

Chaque année, les pensions de retraite sont revalorisées notamment pour tenir compte de l'inflation. Attention toutefois, en fonction du calendrier de versement de la caisse, les premières pensions revalorisées pourront commencer à n'être versées qu'en février.

Parmi les revalorisations déjà connues au 1^{er} janvier 2024, on retrouve notamment :

Caisse de retraite	Revalorisation	Décryptage
Retraite de base		Gain
Cnav (régime général), MSA (agriculteurs), SRE (fonctionnaires d'État, magistrats, militaires), CNRACL (fonctionnaires territoriaux), SSI (indépendants), SNCF, RATP, industries électriques et gazières	5,3%	Pour une pension de base de 1200 € brut par mois en 2023, cela représente un gain de presque 64 € en 2024 (1 263,6 €).
Montant minimum de la pension de réversion	5,3%	Il est porté à 324,79 € par mois (soit 16 € de plus qu'en 2023) pour une durée d'assurance d'au moins quinze années.
Retraite complémentaire		Nouvelle valeur du point
Ircantec (contractuels de la fonction publique)	5,3%	0,54357€
Cipav (professions libérales réglementées)	4,3%	2,89 €
RCI (indépendants)	3,7%	1,327 €
CNBF (avocats)	0,98%	0,9913€

NB : le point Agirc-Arrco a été revalorisé de 4,9% au 1^{er} novembre 2023 (nouvelle valeur : 1,4159€). C'est la valeur d'acquisition du point qui est revalorisée au 1^{er} janvier 2024 passant de 18,7669 € à 19,6321 € soit une augmentation de 4,61%. En d'autres termes la rentabilité des points Agirc-Arrco augmente de 0,29%.

Valérie Batigne constate : « Pour les retraités des régimes de salariés, ce sont des revalorisations généreuses autour des 5%. Et cela pose la question : est-ce que les retraités ne sont pas mieux traités que les actifs ? »

Les autres évolutions paramétriques influant sur la retraite

Comme tous les ans, le mois de janvier vient également avec son lot de changements paramétriques divers qui ont un impact sur les droits à la retraite.

- Le **Plafond annuel de la Sécurité sociale** (PASS), utilisé comme base d'un certain nombre de plafonds pour la retraite obligatoire, mais aussi pour le plafond de déductibilité des versements effectués sur un Plan Épargne Retraite (PER), est revalorisé de 5,4% et s'élève désormais à 46 368 € (soit 3 864 € par mois).
- Le **revenu validant un trimestre retraite**, qui est indexé sur le SMIC, est lui aussi augmenté à hauteur de 3,4% : il faut désormais gagner *a minima* 1 747,50 € brut pour valider 1 trimestre, soit 6 990 € brut pour valider 4 trimestres.

Revalorisation des minima sociaux, actualisation du barème de l'impôt sur le revenu...

Découvrez tous les chiffres clés 2024

Contacts presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr
 Sophie Gauthier : +33 (0) 6 76 04 14 02 - sophie.gauthier@forcemedia.fr

A propos de Sapiendo :

SAPIENDO-RETRAITE, plateforme innovante de conseil, d'analyse et de prestations retraite sur-mesure, propose une réelle rupture technologique dans l'accompagnement retraite, de la vérification de la carrière à l'optimisation des droits à la retraite. Son ambition est de permettre, en quelques clics, à tous les Français de toucher le maximum de retraite auquel ils ont droit. La FinTech SAPIENDO peut se prévaloir aujourd'hui d'être l'offre la plus complète et la plus fiable du marché en termes d'accompagnement retraite. La solution Sapiendo-Retraite a reçu le label Finance innovation 2016 et a été primée par les professionnels du patrimoine "Service le plus innovant" à Patrimonia.